

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2017
Séance ordinaire n° 11/2017

Présents : ARANEO Christine, CARTAL Aimé, JENESTE Alain, DEPLACE Chantal, BEURRIER Jean-Michel, AUNOS Daniel, CHARRONDIERE Magalie, BOURLIERE Claudine, BAJARD Marie-Noëlle, LIVET Julien, CATHELAND Germaine, MATICHARD Frank, DUMAS Mickaël, FERON William.

Absente : THEVENOUX Jocelyne

Secrétaire de Séance : AUNOS Daniel

Date de la convocation : 8 décembre 2017

Le compte rendu de la séance du 24 novembre 2017 sera approuvé en janvier.

INTERCOMMUNALITE

1. Projet éolien Andelaroche : Mme le Maire a rencontré M. Egal qui représente la société Abowind. La commune doit donner un avis sur le principe de l'éolien. Pour rappel : les éoliennes fourniraient de l'électricité à 13 000 habitants. Vote : 12 pour et 1 contre.

LIVET Julien arrive à 20h35.

ECOLE, SPORTS, LOISIRS

2. Retour de la semaine à 4 jours pour l'école. A ce jour, il y a peu de retour des parents pour le questionnaire. L'Association Jeunesse et Sports demande une réponse assez rapide et l'inspection veut une réponse avant le 10 février 2018.
3. Ecran Salle des fêtes : il manque des devis. L'achat sera donc décidé au prochain conseil.
4. Téléthon : Mme le Maire donne lecture du bilan qui est positif. Une réunion pour remercier les bénévoles aura lieu samedi 20 janvier 2018.
5. L'Harmonie du Coteau demande à présenter son spectacle à 18h après le spectacle des enfants.
6. Mme le Maire signale que « le tour du Pays Roannais » l'a contactée. Ils proposent que Saint Martin soit ville de départ et demande une subvention de 3000€, la course aura lieu le 1^{er} juillet 2018. Le conseil n'est pas favorable. A l'unanimité contre.

BATIMENTS

7. Rénovation bâtiment Guillermier : l'entreprise retenue pour la toiture ne fera les travaux qu'en 2018. Le but de ces travaux est de protéger et garder le bâtiment pour installer la bibliothèque et la salle du club est prévue au rez-de-chaussée.
8. Dossier plan développement de la lecture publique. Une enveloppe du département de 180 000 € pour les bibliothèques (construction, extension, réhabilitation, aménagement)... Il faudrait déposer le dossier pour le 30 juin 2018. L'appel d'offres aurait lieu en novembre 2018 et la commune dispose d'un an pour commencer les travaux.
Il faut accélérer le projet : demander un avant-projet à un architecte. Le conseil est favorable à l'unanimité.
9. Réseau de chaleur : le dossier n'a pas été traité en novembre, il est remis au 18 janvier.
10. Ancienne école : travaux de mise en séparatif du pluvial et des eaux usées. M. Jeneste présente le problème mais il n'y a pas de solution pour l'instant.
11. Ecole : le carrelage à la maternelle doit être posé pendant les vacances de février. Mesure de la qualité de l'air : l'entreprise retenue est débordée.
12. Bar Restaurant :
 - * l'Architecte des bâtiments de France a jusqu'au 7 janvier 2018 pour répondre, ensuite, lancement de l'appel d'offres à partir de mi-janvier pour commencement des travaux en mars.
 - * le conseil doit décider le prix du loyer. Proposition du bureau : loyer appartement de 250 € et 500 € pour le restaurant mais il serait proposé un loyer de 250 € au départ pendant 1 an. Le conseil pense que c'est raisonnable et est d'accord à l'unanimité.
 - *M. Ducarre est venu pour aider à retenir les candidatures. Le 1^{er} couple de St Germain Lespinasse s'est désisté ; il a repris le restaurant de Parigny. Le 2^{ème} est toujours intéressé mais pas pressé. Ceux d'Isserpent ont recontacté Mme le Maire qui est restée évasive. Mme le Maire a un autre rendez-vous avec une personne de l'Ain le vendredi 22 décembre.
Une promesse de bail pourra être faite. En contrepartie, une participation financière sera demandée en cas de renonciation.

13. Ruine Rue du Commerce : résultat appel d'offres. Des demandes de devis ont été redemandés.
Lot 2 et 4 : 3 entreprises (Gallet, Lespinasse et Rollet Benigaud) proposition de retenir l'entreprise Rollet Benigaud pour un montant de 8 100.60 € et 19181.48 € soit 27282.08 €
Lot 3 : 2 entreprises (Sayet et Vial Gaydon). Proposition de retenir l'entreprise Vial Gaydon pour 8347.39 €
Lot 5 : Entreprises Vervas Metal, M2B et Vial Gaydon. Proposition de retenir l'entreprise Vial Gaydon pour 30585.24 €
Lot 6 : proposition de retenir l'entreprise Bailly pour 1393.60 €
Lot 7 : Entreprises Eiffage et Chavany ; proposition de retenir l'entreprise Chavany pour 18474.84 €
 Au total 86 083.15 € pour une estimation à 89000 €. Le conseil est favorable à l'unanimité.

Le lot 1 Maçonnerie : toutes les entreprises consultées ont répondu qu'ils ne pouvaient pas sauf l'entreprise Mattana qui a répondu pour une offre à 10 000 € au-dessus de l'estimation. Mme Poussin propose de déclarer le lot sans suite et ne relancer un appel d'offres que pour ce lot avec un autre calendrier.

- M. Beurrier a reçu M. Sybelin pour établir des devis pour la salle des jeunes, plaque de plafond de la salle des fêtes et l'isolation de la cage d'escalier de l'ancienne école.
- Il faut rappeler l'assurance Groupama pour le changement de la porte de la cave de Mme Grimaud.
- Les travaux des WC ne seront pas faits dans l'immédiat car les entreprises sont débordées.
- Mme le Maire explique au conseil qu'elle a rencontré 2 assistantes maternelles qui ont pour projet de monter une M. A. M. (Maison d'Assistants Maternelles) : local commun pour les 2 pour accueillir 8 enfants.

Le Conseil propose d'aller visiter l'ancien local Ricard pour voir comment l'aménager.

VOIRIE

14. Véhicule électrique : le véhicule a été livré le 8 décembre. La prise a été posée au dépôt pour le branchement.
 15. Lotissement Gravinière : la réunion a été reportée au 20 décembre à 17 heures.
 16. Cheminement piéton.
 17. Vente chemin chez Pinleau : Mme le Maire a proposé aux futurs acquéreurs de payer seulement le coût de l'enquête publique soit environ 1000 €.

URBANISME

18. Droit de préemption : parcelles AB 153, 154 et 164 situées 36 Rue du Commerce ; parcelles AB 571, 172, 173, 174, 175 et 176 situées 11 Ancienne RN7. Le conseil municipal ne préempte pas.
 19. PLU : modification simplifiée – erreur matérielle. Problème de zonage : une parcelle agricole a été placée en zone N alors que des bâtiments agricoles sont déjà implantés sans être répertoriés au cadastre. Procédure en cours, le conseil est favorable à l'unanimité.

FINANCES

20. Décision Modificative : ajustement des crédits du budget communal, approuvé à l'unanimité :
- | | |
|---|--------------|
| D739223 Fonds péréquation | + 4 035,00 € |
| D 020 Dépenses imprévues Investissement | - 2 000,00 € |
| D022 Dépenses imprévues Fonctionnement | - 4 169,00 € |
| D 6811 Dot Amortissement | + 1 910,00 € |
| D2313-264 Restaurant scolaire | + 2 000,00 € |
| D66111 Intérêts réglés à l'échéance | + 134,00 € |
| R28041583 GFP Projet Infrastructure | + 1 910,00 € |

21. Restes à réaliser de l'année 2017, et reporté sur budget communal 2018 approuvé à l'unanimité :

Sens	Article		Opération	Montant reporté
R	1321/13	292	Véhicule Voirie	4 000.00 €
D	202/20	282	PLU révision	78.94 €
D	2041583/204	291	Travaux SIEL	4 974.00 €
D	2118/21	226	Acquisition Foncière	40 000.00 €
D	21318/21	293	Restauration Monument aux Morts	50 000.00 €
D	2182/21	292	Véhicule Voirie	4 216.68 €
D	2188/21	218	Aire de loisirs	5 000.00 €
D	2257/22	276	Matériel Voirie	12 433.23 €
D	2312/23	248	Aménagement Stade	20 450.92 €
D	2312/23	194	Aménagement du Cimetière	33 203.86 €
D	2313/23	264	Construction Restaurant Scolaire	1 619.60 €
D	2313/23	271	Travaux Eglise	10 585.73 €
D	2313/23	281	Réfection énergétique bâtiments	26 638.01 €
D	2313/23	294	Rénovation Salle des Fêtes	54 400.00 €
D	2313/23	278	Ruine Rue du Commerce	239 272.36 €
D	2313/23	283	Accessibilité bâtiments communaux	21 538.59 €
D	2313/23	288	Acquisition Bar Restaurant	285 740.00 €
D	2313/23	261	Refection Bâtiment Industriel	200 249.41 €
D	2315/23	273	Voirie	87 133.05 €
D	2315/23	280	Aménagement Cheminement piéton	45 000.00 €
D	2315/23	285	Numérotation habitations et rues	5 646.39 €
D	2315/23	279	Aménagement bourg 5ème tranche	41 699.41 €

22. Juricia – économies taxes foncières : Le Cabinet Juricia estime à 3 000 € la somme à récupérer soit 2 000 € pour la commune et 1000 € pour le cabinet (30% du montant).

QUESTIONS DIVERSES

23. M. Feron propose d'augmenter le tarif des droits de place. Actuellement, le tarif annuel est de 70 € et 2 € hebdomadaire. Le Conseil n'est pas favorable.
24. Dates : pot de fin d'année des employés communaux le 21 décembre à 18h.
25. Mme Catheland demande si la boulangerie Vizier va rouvrir : Mme le Maire signale que personne n'a été informé à ce sujet.
26. Réunion bulletin : lundi 18/12 à 20h.
27. Rencontre avec le sous-préfet le 29/12.
28. 4 janvier 2018 : architecte pour le monument.
29. Mardi 16/01 : CCAS.

Séance levée à 23h10